



Webinaire sur l'accès à l'information sur le droit étranger

Souhaitez-vous en savoir plus sur la manière dont la Convention européenne dans le domaine du droit étranger et son Protocole additionnel fonctionnent en pratique?

4 décembre 2025

14h30 - 16h00

En ligne

[Inscrivez-vous ici pour recevoir le lien Zoom](#)

Aperçu

Le Comité européen de la coopération juridique (CDCJ) vous invite à un webinaire sur la Convention européenne dans le domaine du droit étranger (STE n° 062) et son Protocole additionnel (STE n° 097).

La session fournira des orientations concrètes sur la manière dont ces instruments fonctionnent en pratique pour soutenir une coopération judiciaire transfrontalière efficace et garantir l'accès à des informations fiables sur le droit étranger.

Points clés

- Comprendre le fonctionnement en pratique de la Convention et du Protocole
- Découvrir de nouveaux outils et ressources
- S'inspirer d'exemples pratiques
- Échanger sur les défis et identifier des pistes pour améliorer les échanges et la coopération

Public cible

Les juges, les avocat·es, les greffier·ères, les autorités centrales, les autorités de transmission, ainsi que les universitaires.

Programme

14h30 - Accueil et introduction

M. Gerald Dunn, Chef de Division, Secrétaire du CDCJ

14h40 - La Convention et le Protocole additionnel

Mme Patricia Coutinho, Responsable de programme, Secrétariat du CDCJ – Présentation générale et pertinence

14h50 - État des lieux

M. Nicolas Nord, Consultant du CDCJ – Points saillants de l'évaluation de 2023 (avantages et limites du mécanisme conventionnel)

15h00 - Page web et outils du Conseil de l'Europe

M. Philippe Krantz, Juriste, Secrétariat du CDCJ – Principales ressources et navigation

15h10 - La Convention en pratique

M. Nicolas Nord, Consultant du CDCJ – Étude de cas et recommandations pratiques

15:20 - Applications concrètes

Exemples issus de la pratique (Autriche, France, Portugal, Suisse)

15:45 - Session interactive

Intervenants et participants – Questions-réponses et perspectives pour l'avenir

16h00 - Remarques finales